



## Rétractation du prix de vente

Par **Bernie85**, le 14/10/2014 à 12:38

Bonjour,

Nous avons hier acheté chez xxxxxx un lot de 2 canapés pour 2490 , nous avons demandé confirmation au vendeur car trouvant cette offre très avantageuse. Nous avons signé l facture versé un acompte et ce matin il nous contact pour nous dire qu'il c'est trompé et qu'il faut rajouter 1600 euros pour les deux ou bien n'avoir qu'un seul.

Le vendeur à-t- il le droit de revenir sur le prix indiqué sur la facture ?

Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le 14/10/2014 à 13:21

Bonjour,

Ce prix était-il affiché ?

Par **moisse**, le 14/10/2014 à 19:06

Compte tenu des pratiques de cette profession en matière de ristournes, réductions ....personne ne pourra vous reprocher de ne pas avoir décelé l'erreur alléguée.

Vous pourrez donc de bonne foi poursuivre la livraison telle que facturée.

Par **Lag0**, le **15/10/2014** à **08:13**

Attention, il y a tout de même une différence, d'où ma question, si le prix erroné était affiché ou si c'est lors de la rédaction du bon de commande qu'il y a eu erreur (alors que les bons prix étaient affichés).

Par **moisse**, le **15/10/2014** à **08:23**

Vous avez tout à fait raison, mais nos réponses ne sont pas incompatibles.  
Cependant, je reste persuadé que même avec un affichage, ainsi que je le rapellais, les pratiques de cette corporation avec des ristournes de 40/50/60 % sur les prix affichés ont pour conséquence de rendre une erreur pet décelable par l'acheteur.

Par **Lag0**, le **15/10/2014** à **08:46**

Certes, mais généralement, quand il y a remise, c'est clairement indiqué sur le bon de commande : Prix = xxx€, remise xx%, prix net = xxx€...